Image not found or type unknown

# Comment refuser une héritage

Par **vatres claudette**, le **02/10/2018** à **17:23**

Bonjour
mon fils est décédé avec sa compagne en décembre 2017 ils étaient pacsés et avait ensemble une petite fille dont la tutelle a été confiée à la tante maternelle . les affaires de mon fils comportaient des bien immobilier dont les montages financier et la gestion sont d'un casse tête absolu de ce fait la tutelle envisage de demander au juge des tutelles de pouvoir refuser l'héritage, ce que je ne conteste pas . et de ce fait l'héritage incomberait en cas d'accord du juge a moi sa mère mon ex son père et mon autre fils qui ne souhaitent pas non plus de cet héritage trop complexe donc ma question : pouvons nous renoncer dès à présent par anticipation à cet héritage ? ou seulement au moment ou nous serons prévenus par le notaire que l'héritage nous revient du fait du renoncement de l'héritage de mon fils par la tutelle au nom de ma petite fille .
merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés